

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 25 septembre 2014 à 19h00

Membres présents : MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, LANCELOT, MASOLINI, MOYON  
MM. DIEUDONNÉ, GALLEGO, HAPP, HERMANS, MARTINEAU, MONNOT, PAPINAUD, ROUX,  
VANRYCKEGHEM

Membres absents : M. BAILLEUL donne pouvoir à M. PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme Colette LANCELOT

---

*Avant de commencer cette réunion, M. le Maire demande une minute de recueillement en hommage à l'otage français Hervé Gourdel, lâchement assassiné le 24 septembre en Algérie, par un groupe d'islamistes.*

*Il rappelle par ailleurs, les règles de police de l'assemblée, par rapport aux interventions du public.*

**La séance est ouverte à 19h07**

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Ne peut délibérer sur l'arrêt du PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévu à l'ordre du jour. Le dossier de demande d'évaluation environnementale ayant été égaré par les services de la préfecture, le conseil municipal n'est pas en possession des éléments suffisants pour délibérer.
- Décide de reconduire la taxe d'aménagement calculée lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal. Après avoir procédé au vote, il choisit à la majorité, de ramener son taux de 2 % à 1,85 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Emet à l'unanimité, un avis favorable au versement de l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics des Finances, chargés des fonctions de receveurs des communes.
- Souhaite prendre connaissance du « règlement intérieur d'hygiène et de sécurité » à destination de tous les agents de la collectivité, avant de se prononcer sur sa validation.
- Fixe le montant de la participation due par les communes dont les élèves sont scolarisés à Fontaine-la-Gaillarde, à partir de la Grande Section, à 788.54 € par élève, pour l'année scolaire 2013/2014.

### Questions diverses :

- M. le Maire dresse un 1<sup>er</sup> bilan positif du fonctionnement des « Nouvelles Activités Périscolaires » (NAP). Cependant, les plus petits plus fatigués en fin de journée sont moins réceptifs.
- Mme Lancelot fait remarquer l'absence non justifiée, d'une date limite de paiement sur les factures émises par la collectivité. La secrétaire précise que ce retrait a été opéré à la demande de la Trésorerie. M. le Maire se charge de prendre contact avec le Trésorier pour clarifier cette situation.
- Plusieurs constats sont évoqués concernant le transport des élèves en direction des établissements scolaires de Sens, dans les bus INTERCOM (ligne 14) : effectifs trop importants et de surcroît debout pour la plupart, problème de vitesse excessive mais aussi constat inverse, frottement sur les ralentisseurs, inquiétude des parents sur les conditions de sécurité, etc ....  
M. le Maire a déjà contacté le service transport de la CCS à ce sujet, et se charge de transmettre à nouveau ces faits.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire, Michel PAPINAUD :

